CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DE DUNKERQUE

TARIFS 2023 - 2024

Tarifs applicables aux élèves de **moins de 18 ans et étudiants** jusqu'à leur 25ème année révolue, **dunkerquois et résidents de la Communauté urbaine de Dunkerque**

QUOTIENT FAMILIAL de la CAF	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
0 à 200	11 €	3 €
201 à 400	16 €	5 €
401 à 600	23 €	7 €
601 à 800	32 €	10 €
801 à 1 000	44 €	13 €
1 001 à 1 200 ► **plafond pour tout élève de classe d'éveil et de découverte**	62 €	19 €
1 201 à 1 400	78 €	23 €
1 401 à 1 600	97 €	29 €
1 601 à 1 800	119 €	36 €
1 801 à 2 000	142 €	43 €
2 001 à 2 200	173 €	52 €
2 201 à 2 400 et au-delà	196 €	59 €

Tarifs applicables aux **ADULTES dunkerquois et résidents de la CUD**

	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
Adultes (+ de 18 ans) **non imposables**	102 €	31 €
Adultes (+ de 18 ans) **imposables**	196 €	59 €

Tarifs applicables aux **résidents extérieurs à la CUD**

	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
éveil et découverte musique	84 €	
élèves de moins de 18 ans et étudiants jusqu'à leur 25ème année révolue	283 €	85 €
Adultes (+ de 18 ans)	311 €	93 €

Tarifs spécifiques

	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
Inscription à une ou des disciplines supplémentaires : applicable à tous les élèves, quels que soient leur âge et leur lieu de résidence, pour toute discipline supplémentaire au-delà de la formule obligatoire pour l'enseignement musical (pratique collective, formation musicale, une formation instrumentale). L'Art dramatique est une discipline à part entière.	30 % du coût d'inscription	
Etudiants hors UE et étudiants boursiers, jusqu'à leur 25ème année révolue	11 €	3 €
Inscriptions à compter du 1er janvier de l'année N+1	50 % du coût d'inscription	
Inscriptions à compter du 1er janvier de l'année N+1 pour suivre uniquement la formation instrumentale	40 % du coût d'inscription	

DROITS SEAM : Tarif applicable à tous les élèves, quels que soient leur âge et leur lieu de résidence, sauf les classes d'éveil, de découverte, les élèves ne pratiquant que l'art dramatique ou la cornemuse.	4 €	

Exonérations

Élèves participant avec assiduité (>70%) aux répétitions et services protocolaires de l'OHVD et de l'OHDR, uniquement pour la discipline pratiquée au sein des orchestres. Paiement des 4€ de droits SEAM. A défaut d'assiduité, le montant des droits d'inscription sera recalculé.	
Amateurs des orchestres conventionnés avec le conservatoire (OHVD, OHDR, OSD) qui participent uniquement aux répétitions par pupitres mises en place par les artistes-enseignants. Paiement des 4€ de droits SEAM.	
Elèves qui bénéficient des orchestres à l'école. Paiement des 4€ de droits SEAM.	
Musiciens participant uniquement à une pratique collective, si elle n'est ni associée à de la formation musicale, ni à une formation instrumentale. Paiement des 4€ de droits SEAM.	
Agents du conservatoire. Paiement des 4€ de droits SEAM.	